



## AGROALIMENTAIRE

### Contacter la FGTA-FO :

> Didier Pieux  
 Secrétaire fédéral  
 Tél. : 06 68 52 99 91  
 Courriel : didier.pieux@fgta-fo.org

> Richard Roze  
 Secrétaire fédéral  
 Tél. : 06 84 99 59 31  
 Courriel : richard.roze@fgta-fo.org

Paris, le 25 janvier 2018

### 313 suppressions d'emplois dans le Groupe Euralis

Les instances représentatives du personnel ont été informées le 9/01/2018 d'une réorganisation du pôle alimentaire du groupe Euralis. Ce pôle est composé de 8 sites industriels sous les conventions collectives de la FICT (charcuterie industrielle) et de l'ADEPALE (produits élaborés).

La direction a d'ores et déjà annoncé la fermeture des sites de Dunkerque et de Brive, ainsi que des suppressions de postes sur d'autres sites du pôle alimentaire. Au total, ce sont 313 emplois qui seront supprimés sur les 2770 que compte le pôle alimentaire.

La partie économique du livre 2 du PSE fait ressortir que l'entreprise est endettée et que les sites industriels sont sous-utilisés. Les salariés de l'entreprise, dont l'investissement ne saurait être remis en cause, n'ont pas à faire les frais d'une politique économique d'entreprise défaillante...

La responsabilité de ce plan de réorganisation revient à la Direction. Il est la conséquence de mauvaises décisions stratégiques industrielles et économiques.

Nous resterons vigilants sur le livre 2 et demanderons aux experts de bien analyser la partie économique du pôle alimentaire et d'étudier les mesures alternatives qui pourraient éviter un tel nombre de licenciements.

Départs volontaires, mobilité et reclassements seront traités dans le cadre des négociations du PSE. La délégation FO sera particulièrement vigilante sur les négociations de la partie sociale qui permettront aux 313 salariés concernés de se repositionner, car à ce jour il n'existe aucune garantie que le nombre de départs volontaires suffise à éviter des licenciements contraints.

Les salariés concernés par ces licenciements ne pourront se contenter uniquement des indemnités de licenciement proposées par la direction dans le livre 1.

Concernant la mobilité interne, la délégation FO n'acceptera pas de « mesurette » quand des salariés seront obligés de se déplacer sur plusieurs centaines de kilomètres pour des salaires qui sont le plus souvent calés sur les minima conventionnels de branche...

FO laisse à la direction de l'entreprise la responsabilité des conséquences de ce plan aussi bien sur le plan humain que sur le plan économique.

Tous nos communiqués sont consultables depuis la rubrique « Outils de communication » de notre site internet :

[www.fgtafo.fr](http://www.fgtafo.fr)